



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 20 mars 2026, à 18h45, a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Les délibérations suivantes de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 24 mars 2026 et sont exécutoires à compter des 24 mars 2026, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2026.03-01 du 20 mars 2026 relative à la désignation d'un président de séance pour le vote des comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal et du budget annexe des locaux commerciaux de la Commune de Jasseron
➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.03-02A du 20 mars 2026 relative à l'adoption des comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget principal de la Commune de Jasseron
➔ vote à l'unanimité (15 voix pour ; 0 voix contre ; 3 abstentions ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.03-02B du 20 mars 2026 relative à l'adoption des comptes financiers uniques (CFU) 2025 du budget annexe des locaux commerciaux de la Commune de Jasseron
➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.03-03 du 20 mars 2026 relative à l'attribution d'une subvention à l'OCCE
➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.03-04 du 20 mars 2026 relative à l'approbation des modifications des statuts de la CA3B
➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2026.03-05 du 20 mars 2026 relative à la campagne de piégeage des frelons asiatiques 2026
➔ vote à l'unanimité (18 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 24 mars 2026

Sébastien GOBERT,
Maire

Florian DELRIEU,
Secrétaire de séance